



PROCES-VERBAL N°06
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 13/02/2020

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN et Jacques VARLET

Excusés : Michel CORNIAUX et Alain LECLERCQ

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

10/03/2020

07/04/2020 (Plénière CRTIS/CDTIS)

13/05/2020

11/06/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 28/02/2020

Le P.V n°05 est approuvé.

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **GOUY – STADE MUNICIPAL DE GOUY – NNI 023520101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 27 Décembre 2019
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 07 Février 2020 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

La Commission prend acte des travaux en cours pour un classement de niveau 6.

La Commission prononce, dans cette attente, le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIGNY ROUY – STADE MUNICIPAL – NNI 020140101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 15 Janvier 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Avril 2014
- Rapport de visite effectué le 16/11/2019 par Monsieur Didier DELATTRE - Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

- **VILLERS COTTERETS – STADE GERMAIN THIBAUT 1 – NNI 028100101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 04/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Septembre 1998
- PV CDS du 18 Mai 2016
- Plan des vestiaires
- Photos

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CRECY SUR SERRE – SALLE DES SPORTS – NNI 022379901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Décembre 2019
- PV CDS du 11 Janvier 2017
- Rapport de visite effectuée le 16 Janvier 2020 par MM M AUBRY – Président de la CDTIS et L MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13 Février 2030.

Pour les compétitions, réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 26/03/2019.

Eclairage moyen horizontal : 378 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **LA FERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 023040101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 03/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis **défavorable** sur le projet pour un classement Niveau E5. (Eclairage en niveau E5 insuffisant et la hauteur des mâts non conforme au règlement)

Eclairage moyen horizontal : 20,1 Lux (150 lux minimum à la mise en service pour un niveau E5)

Facteur d'uniformité : 0.21 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7)

Rapport Emini/Emaxi : 0.07 (Emini/Emaxi : requis 0,4)



3.5 Retraits de classement

- 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
- 5 AFFAIRES DIVERSES**

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANNAY – STADE HENRI LUCAS 2 – NNI 620330102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030.

- **ANNAY – STADE HENRI LUCAS 3 – NNI 620330103**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13 Février 2030.

- **BURBURE – STADE PLACE DU RIETZ – NNI 621880102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 15 Janvier 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Décembre 2019
- PV CDS du 16 Décembre 2019
- Plan des vestiaires
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030.

- **TORTEQUESNE – STADE DANIEL DRUELLE – NNI 628250101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 15 Janvier 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Décembre 2019
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 13 Février 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANNAY – STADE HENRI LUCAS 1 – NNI 620330101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 31 Août 2016
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

- **ARRAS – COMPLEXE SPORTIF GRIMALDI 2 – NNI 620410202**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 27/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 sy.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2020 :

- Changer les buts (barre transversale incurvée)

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devaient être réalisés pour le 27/09/2023 (Article 5.2.4§4).

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 3 – NNI 620410103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan masse

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devaient être réalisés pour le 07/02/2020 (Article 5.2.4§4).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/04/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises des places debout

- **GRENAY – STADE ADRIEN VISEUX 1 – NNI 623860101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 24/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

- **ST VENANT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 627700101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

1.3 Changements de niveau de classement

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES – NNI 620140301**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 08/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Plan Masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 11 Février 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission proposera le classement de l'installation en Niveau 4 SYE à réception des tests in-situ **avant le 08 Mars 2020**.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ANNEZIN – SALLE DES SPORTS ARMAND DRUON – NNI 620359901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13 Février 2030.

La Commission note l'absence de douche dans le vestiaire arbitre.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETHUNE – STADE DU 8 TER 2 – NNI 621190202**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 10/09/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2019.

Eclairage moyen horizontal : 224 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13 Février 2022.

- **DIVION – STADE JULES MALLEZ 1 – NNI 622700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/12/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/04/2020.

Eclairement moyen horizontal : 167 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13 Février 2022.

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 1 « TERRAIN ERIC SIKORA » – NNI 624980301**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 10 Septembre 2027 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/04/2020.

Eclairement moyen horizontal : 196 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13 Février 2022.

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 3 « TERRAIN CHARLES COUSIN » – NNI 624980303**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 SYE jusqu'au 08 Mars 2028 et l'éclairage est répertorié en Niveau E-entraînement jusqu'au 05/04/2020.

Eclairement moyen horizontal : 134 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission répertorie cette installation en Niveau E-entraînement jusqu'au 03 Février 2022.

- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 3 – NNI 625100203**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 10/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 08/01/2020.

Eclairement moyen horizontal : 130 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13 Février 2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **DOURGES – SALLE DES SPORTS BRIQUET – NNI 622749902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10/12/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Janvier 2020.

Remerciements

- **BETHUNE – SALLE HENRI LOUCHARD CIB – NNI 621199901**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

La Commission demande au propriétaire la transmission des documents suivants :

- Un plan numérisé sous format PDF
- Un plan masse localisant le parking sécurisé officiel et équipe visiteuse

La Commission demande un dossier complet de plan et de pièce accompagnant la demande reçue de classement éclairage.

- **LOOS EN GOHELLE – STADE CATTIAU 1 – NNI 625280101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25/04/2022.

La Commission a constaté lors d'une visite du 29/11/19 de l'installation, que la largeur du terrain actuel (65m) ne pouvait pas évoluer vers 68m pour des raisons essentiellement foncières et que la mise en conformité des locaux (vestiaires) pour du niveau 4 pose également problème.

- **LOOS EN GOHELLE – STADE ERIC SIKORA 1 – NNI 625280201**

Cette installation est classée Niveau 5 sy jusqu'au 23/05/2023.

La Commission lors de sa visite du 29/11/2019 a constaté les points suivants pour une mise en conformité en niveau 4 :

- Conforter l'accès protégé entre vestiaires et terrain
- Changer le revêtement synthétique de 2003 qui est en fin de vie et dont les tests in-situ ne sont pas conformes
- Mettre en place un banc de touche officiel
- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 5m
- Mettre des lavabos dans les vestiaires
- Aménager un local délégué en pied d'escalier
- Protéger la cage d'escalier à la sortie des vestiaires

Le club est invité à se rapprocher du service des compétitions pour toute demande de dérogation, si nécessaire.

La Commission transmet le rapport de visite établi par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

- **MARLES LES MINES – STADE MUNICIPAL JACQUES REGNIER – NNI 625550101**

La Commission prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations nous informant, après délibération du Conseil Municipal, que le Stade Municipal porte désormais le nom de « **STADE MUNICIPAL JACQUES REGNIER** ».

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AIRE SUR LA LYS – STADE CLOTAIRE COURTOIS – NNI 620140401**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Décembre 2009

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **ARQUES – STADE ALFRED ANDRE 1 – NNI 620400101**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 17/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Septembre 2010
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 24 Janvier 2020 par Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 sous réserve de vérification de la zone de dégagement.

La Commission **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **TATINGHEM – STADE JEAN LENGAGNE 1 – NNI 627570201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Mars 2010

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **RUMINGHEM – SALLE DES SPORTS – NNI 627309901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Janvier 2020
- PV CDS du 30 Avril 2019
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13 Février 2030.

La Commission note l'absence de douche dans le vestiaire arbitre.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ETAPLES – STADE MARCEL GUERVILLE – NNI 623180201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/06/2024.

Eclairage moyen horizontal : 110 Lux

Facteur d'uniformité : 0.56

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 29 Janvier 2022.

- **RUMINGHEM – SALLE DES SPORTS – NNI 627309901**

Cette installation n'a jamais été classée.

Eclairage moyen horizontal : 344 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **WATTEN – SALLE JEAN MARIE HARLAY – NNI 596479902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/12/2027.

Eclairage moyen horizontal : 196 Lux

Facteur d'uniformité : 0.59

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 4 jusqu'au 16 Décembre 2023.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ST MARTIN BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE 4 – NNI 627580104**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 05/04/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2020.

Eclairage moyen horizontal : 259 Lux

Facteur d'uniformité : 0,69

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E4 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Emini/Emaxi : requis $\geq 0,4$).

La Commission demande à revoir l'installation.

Elle demande à la Collectivité de prendre contact avec la CDTIS Côte d'Opale pour un nouveau contrôle de l'éclairage une fois les travaux réalisés.

Dans cette attente, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 et **transmet le dossier à la CFTIS pour modification**.

3.3 Changements de niveau de classement

- **LE TOUQUET – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 628260101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 04/10/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/11/2021.

Eclairage moyen horizontal : 498 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

3.4 Avis préalables

- **LONGUENESSE – STADE LAVOISIER 1 – NNI 625250201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/05/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 168 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.67

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MARQUISE – STADE LOUIS GUERLET 1 – NNI 625600101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Mai 2009.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LUMBRES – STADE JEAN LEBAS – NNI 625340101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/06/2024.

La Commission prend connaissance du courrier de la Commune en date du 6 Février 2020.

La Commission rappelle les termes du rapport de visite du 29 Août 2017, confirmé sur site le 22 Janvier 2020 pour permettre un classement de niveau 4 :

- Agrandir l'aire de jeu à 105mx68m en préservant les dégagements règlementaires qui doivent être en pelouse
- Obstruer la partie basse de la main courante

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la CDTIS Côte d'Opale pour tout renseignement.

La Commission confirme que ces travaux sont éligibles au Fonds d'Aide du Football Amateur.

La Commission transmet le rapport de visite établi par Mr Damien DENIS – Ancien Président de la CDTIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AUBERCHICOURT – STADE CHAUFOUR 1 – NNI 590240201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13 Février 2030.

- **AUBERCHICOURT – STADE CHAUFOUR 2 – NNI 590240202**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13 Février 2030.

- **OBIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594410101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Janvier 2020
- Plan des vestiaires (Plan d'intervention)

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A 11 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la longueur du terrain à 99m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Escaut pour tout renseignement complémentaire.

- **PECQUENCOURT – STADE D'ANCHIN – NNI 594560201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Novembre 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- o Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- o Supprimer les arcs boutant des 2 buts
- o Tracer les terrains de Foot réduits A8 en respectant les zones de sécurité de 2,50m entre les lignes de touche A8 et la ligne de but du foot à 11 ou la ligne médiane.

• ROEULX – COMPLEXE SPORTIF J. VANGHELLE 2 – NNI 595040102

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend acte de la dimension de l'aire de jeu (80mx51m)

La Commission constate que les dimensions de l'aire de jeu ne permettent pas de classement ni en terrain de grand jeu Niveau Foot A11 ni en terrain réduit Foot A8 (dimensions maximales pour le A8 : 68mx55m et dimensions minimales pour le A11 : 90x45). Cette installation ne peut donc pas être utilisée en compétition.

• SIN LE NOBLE – STADE RAYMOND BASSEMENT 3 – NNI 595690203

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 5 Décembre 2017
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030 (dimensions de l'aire de jeu 100x60 sont insuffisantes pour un classement en niveau 5 : 105x68m - les vestiaires joueurs font 18m² au lieu de 20m² et absence de vestiaire arbitre).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

• VICQ – STADE MARCEL MORCHIPONT 2 – NNI 596130102

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030.

• VRED – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 596290101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A 11 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59m et la longueur du terrain à 95m.
- Respecter les tracés Foot A8 à 2.50m par rapport à la ligne de but et la ligne médiane

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Escaut pour tout renseignement complémentaire.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **AUBERCHICOURT – STADE CHARLES LION 2 – NNI 590240102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 13 Février 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/04/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

- **FLINES LEZ MORTAGNE – STADE CHARLES FERRANT – NNI 592380101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Avril 2012
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A 11 (dimensions de l'aire de jeu 100x55 sont insuffisantes pour un classement en niveau 6 : 100x60m) :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59m

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Escaut pour tout renseignement complémentaire.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **LAMBRES LEZ DOUAI – STADE ROBERT DRECOURT 4 – NNI 593290104**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 04/06/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E Foot A11 jusqu'au 20/01/2022.

La Commission prend connaissance des tests du 04 Novembre 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

- **MARPENT – STADE OMNISPORT DU BEL AIR – NNI 593850101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/07/2028.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 05 Juin 2019 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 et des documents transmis avec de nouveaux vestiaires.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet de l'agrandissement de l'aire de jeu (105mx68m) et d'un nouveau vestiaire pour l'équipe visiteuse pour un classement de niveau 5 de l'installation.

- **RAIMBEAUCOURT – STADE PLAINE SPORTIVE 2 – NNI 594890202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 18/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 et des documents transmis avec de nouveaux vestiaires.

La Commission donne un avis préalable favorable à l'aménagement de ces nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en niveau 5.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **VALENCIENNES – GYMNASSE CHASSE ROYALE – NNI 596069903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS 27 Janvier 2015

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13 Février 2030 sous réserve :

- o De la transmission d'un AOP avant le 30 Avril 2020
- o De réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LAMBRES LEZ DOUAI – STADE ROBERT DRECOURT 4 – NNI 593290104**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 04/06/2022.

Eclairage moyen horizontal : 217 Lux

Facteur d'uniformité : 0,52

Rapport Emini/Emaxi : 0,34

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Emini/Emaxi : requis $\geq 0,4$).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 20 Janvier 2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **GUESNAIN – STADE ROBERT BARRAN – NNI 592760101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 11/08/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 17/01/2020.

Eclairage moyen horizontal : 431 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LE QUESNOY – STADE HUBERT JOUANISSON 1 – NNI 594810101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 04/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 08/09/2016.

Eclairage moyen horizontal : 216 Lux

Facteur d'uniformité : 0,50

Rapport Emini/Emaxi : 0,34

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 05 Février 2022.

- **PROUVY – STADE PIERRE LEROY – NNI 594750101**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 03/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 08/02/2020.

Eclairage moyen horizontal : 118 Lux

Facteur d'uniformité : 0.46

Rapport Emini/Emaxi : 0,20

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 13 Février 2022.

- **SOMAIN – COMPLEXE SPORTIF ANDRE LEFEBVRE 2 – NNI 595740202**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2017.

Eclairage moyen horizontal : 162 Lux

Facteur d'uniformité : 0.40

Rapport Emini/Emaxi : 0,23

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Emini/Emaxi : requis $\geq 0,4$).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 27 Janvier 2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **FELLERIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592260101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de capacité du 13 Février 2020.

Remerciements

- **LE QUESNOY – STADE HUBERT JOUANISSON 1 – NNI 594810101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 04/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 17 Janvier 2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 1 – NNI 592250101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 20/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 3 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

- **VALENCIENNES – GYMNASE DU FORT MINIQUE 1 (596069905) & 2 (596069906)**

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- PV CDS du 15 Avril 2015
- Plan des aires de jeu
- Plan des vestiaires

Elle rappelle les travaux ou aménagements suivants à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises des places debout
- De la mise en place de la table officielle à 1,50m de large.
- De réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – 596060101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 22/07/2021 et l'éclairage est référencé en Niveau ETravaux jusqu'au 29/05/2019.

La Commission prend connaissance de la transmission du dossier d'éclairage et **transmet à la CFTIS pour décision.**

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **EMMERIN – COMPLEXE SPORTIF DES 2 ERIC – NNI 591930101**

Cette installation est référencée Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 23 Janvier 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan masse

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DEULEMONT – COMPLEXE SPORTIF JEAN SIX – NNI 591730101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Décembre 2019
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 21 Janvier 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

- **ROUBAIX – COMPLEXE SPORTIF BARBE D'OR – NNI 595120201**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 21 Janvier 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devaient être réalisés pour le 04/02/2020 (Article 5.2.4§4).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/04/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

• TEMPLEUVE – STADE JEAN PIERRE FELIX 2 – NNI 595860102

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 04/02/2020 et l'éclairage était classé en Niveau E-entraînement jusqu'au 07/07/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Décembre 2010
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 23/12/2019 et le 14 Janvier 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devaient être réalisés pour le 21/11/2019 (Article 5.2.4§4).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2020 :

- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 5m

1.3 Changements de niveau de classement

• ST JANS CAPPEL – STADE MUNICIPAL – NNI 595350101

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/06/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 10 Février 2020
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Veiller au respect des dimensions réglementaires des tracés

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DEULEMONT – SALLE JEAN SIX – NNI 591739901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 16 Janvier 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut sur toute la longueur où le dégagement est réduit à 0.80m le long de la ligne de touche (pilier).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/04/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

- **TOURCOING – SALLE MOUTAA LOUATI – NNI 595999905**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 30 Juillet 2015
- Rapport de visite effectué le 22 Janvier 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 (La dimension des vestiaires joueurs de 12m² ne permet pas le classement en Niveau en Futsal 3) jusqu'au 13 Février 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/04/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 3 – NNI 595990103**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2029.

Eclairage moyen horizontal : 53 Lux

Facteur d'uniformité : 0,26

Rapport Emini/Emaxi : 0,10

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFoot A11 (Eclairage moyen horizontal à maintenir : 100 lux minimum & Facteur d'uniformité : requis $\geq 0,4$).

Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La Commission demande à ce qu'un relamping et/ou un réglage des projecteurs soit fait.

La Commission répertorie le classement de l'éclairage en E-entraînement.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BAILLEUL – STADE CHARLES LESAGE 2 – NNI 590430102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 01/09/2024 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 01/09/2019.

Eclairage moyen horizontal : 34 Lux

Facteur d'uniformité : 0,12

Rapport Emini/Emaxi : 0,04

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFoot A11 (Eclairage moyen horizontal à maintenir : 100 lux minimum & Facteur d'uniformité : requis $\geq 0,4$).

Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La Commission demande à ce qu'un relamping et/ou un réglage des projecteurs soit fait.

La Commission répertorie le classement de l'éclairage en E-entraînement.

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 1 – NNI 592950101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 08/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2020.

Eclairage moyen horizontal : 267 Lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **ROUBAIX – COMPLEXE SPORTIF BARBE D'OR – NNI 595120201**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/02/2020 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 26/04/2020.

Eclairage moyen horizontal : 120 Lux

Facteur d'uniformité : 0,45

Rapport Emini/Emaxi : 0,25

La Commission confirme maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 13 Février 2022.

- **ROUBAIX – STADE DUBRULLE VERRIEST – NNI 595120101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 14/06/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2019.

Eclairage moyen horizontal : 176 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Le relevé d'éclairage est insuffisant (14 lampes HS) pour obtenir un classement E4 (Eclairage moyen horizontal à maintenir : 200 lux).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13 Février 2022.

- **TOURCOING – COMPLEXE SPORTIF LA BOURGOGNE 1 – NNI 595990401**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE jusqu'au 19/11/2028 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 23/01/2020.

Eclairage moyen horizontal : 132 Lux

Facteur d'uniformité : 0,33

Rapport Emini/Emaxi : 0,21

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFoot A11 (Facteur d'uniformité : requis $\geq 0,4$).

Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La Commission demande à ce qu'un relamping et/ou un nettoyage des projecteurs soient faits.

La Commission répertorie le classement de l'éclairage en E-entraînement.

- **TOURCOING – STADE DU CHENE HOUPLINE 2 – NNI 595990202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 20/09/2024 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 09/04/2019.

Eclairage moyen horizontal : 34 Lux

Facteur d'uniformité : 0,12

Rapport Emini/Emaxi : 0,04

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFoot A11 (Eclairage moyen horizontal à maintenir : 100 lux minimum - Facteur d'uniformité : requis $\geq 0,4$).

Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La Commission demande à ce qu'un relamping et/ou un réglage des projecteurs soient faits.

La Commission répertorie le classement de l'éclairage en E-entraînement.

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 1 – NNI 595990101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 26/07/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 25/02/2020.

Eclairage moyen horizontal : 233 Lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **WATTIGNIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 596480101**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 31/08/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 07/12/2016.

Eclairage moyen horizontal : 127 Lux

Facteur d'uniformité : 0,41

Rapport Emini/Emaxi : 0,25

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement en Niveau E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.40).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 09 Janvier 2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **GRAVELINES – STADE DU MOULIN 1 – NNI 592730201**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Avril 1999.

Remerciements

- **HOUPLIN ANCOISNE – STADE ANCOISNE – NNI 593160201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 03/05/2028.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 04 Décembre 2019.

Remerciements

- **SAINT POL SUR MER – SALLE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 595409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/01/2027.

La Commission prend connaissance du PV de la Commission de Sécurité du 30 Juillet 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590170102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/09/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 12/12/2021.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'entretien de l'éclairage du terrain synthétique.

Remerciements

- **ANSTAING – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUTOUR – NNI 591460101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 12/11/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement d'un éclairage et valide la conformité de cet éclairage au cahier des charges FAFA.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ALLONNE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 600090102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Avril 2019
- Rapport de visite effectué le 02/04/2019 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.
- Rapport de visite effectué le 17/12/2019 par Monsieur Didier LANGLET - Membre de la CDTIS attestant la réalisation des travaux du respect des 2,50m de sécurité entre la ligne de touche et le premier obstacle.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect de la largeur du dégagement de sécurité de 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (but amovible).

La commission propose de réduire le tracé de la largeur du terrain à 67,50m pour respecter la largeur de cette zone de dégagement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise pour suivi des modifications.

- **MAREUIL LA MOTTE – STADE MUNICIPAL – NNI 603790101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Décembre 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Janvier 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **ROCHY CONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 605420101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A11 (dimensions de l'aire de jeu 92x50 sont insuffisantes pour un classement en niveau 6 : 100x60m) :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré en réduisant la largeur de l'aire de jeu à 48m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Oise qui reste à disposition pour le suivi du dossier.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETZ – STADE FRANCOIS BRISSET – NNI 600690101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/08/2024.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 7 Juin 2019 de Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS attestant la mise en place des nouveaux vestiaires joueurs de 21m² et 20m².

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

- **LE PLESSIS BRION – STADE MUNICIPAL – NNI 605010101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 25/05/2026.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 10 Décembre 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 14 Octobre 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.
- Rapport de visite effectué le 20 Janvier 2020 par Mme Joëlle LEMY – Membre de la CDTIS attestant la réalisation des travaux du respect des 2,50m de sécurité entre la ligne de touche et le premier obstacle.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **VILLERS SAINT SEPULCRE – STADE ERNEST DESPLANQUE – NNI 606850101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 05 Juin 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Avril 2019
- Rapport de visite effectuée le 30 Octobre 2019 par Mr Benoit FABUREL – Membre de la CDTIS.
- Rapport de visite effectuée le 17 Décembre 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 2 – NNI 604630102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 23/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 03/01/2020 par Monsieur Philippe POULAIN & Madame Joëlle LEMY
- Membres de la CRTIS.

La Commission suspend sa décision à la présentation sur plan et sur photo de la protection sécurisée entre vestiaires et terrain.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise pour suivi des modifications.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 23/09/2022 (Article 5.2.4§4).

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 3 – NNI 604630103**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 08 Janvier 2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **SACY LE PETIT – STADE MUNICIPAL DE SACY LE PETIT – NNI 605630101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 7 Février 2020 de Mme Joëlle LEMY – Membre de la CDTIS attestant la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44 m sous la barre transversale.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ENGLEBELMER – STADE MULTISPORT – NNI 802660101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Veiller au bon repliement des buts A8 pour conserver les 2,50m de dégagement

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **RIBEMONT SUR ANCRE – STADE MUNICIPAL – NNI 806720101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 18 Décembre 2019

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Février 2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **PERONNE – STADE DANIEL BOINET 1 – NNI 806200101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 30 Juin 2022 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/02/2020.

Eclairage moyen horizontal : 173 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emin/Emaxi : 0.51

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13 Février 2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BOUTTENCOURT – STADE FRANCIS LEROY – NNI 801260101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 10/12/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 20 Janvier 2020.

Remerciements

- **GAMACHES – STADE SERGE LELEU 3 – NNI 803730103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 10/12/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 20 Janvier 2020.

Remerciements

- **MARTAINNEVILLE – STADE PAUL CARON – NNI 805180101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 10/12/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 17 Janvier 2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES